



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

- Relevé Club **
- Fair-Play **
- Médailles **
- Challenge Dynamique **
- Info Clubs Honorabilité **
- Modifications lois du jeu **
- Les frais d'arbitrage **
- Pariété Avocats

Procès-verbaux

Commissions

- Organisation des Championnats **
- Futsal/Football Diversifié **
- Statut de l'Éducateur **
- Calendriers

Annexes

- Horaires Officiels des matchs **
- Catégories d'Âges **
- Planning Formations **
- Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline + Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

2ème RELEVÉ DE LA SAISON 2025 / 2026

(Comptes arrêtés à la date du 21 mai 2026)

-PROCESS A L'INTERIEUR DU JOURNAL -



FINALES DES COUPES VAL DE MARNE



MERCREDI 3 JUIN 2026 - Futsal Jeunes

GYMNASSE DE LA VALLÉE AUX RENARDS 22 RUE LÉON BLUM
94240 - L'HAÏ-LES-ROSES

JEUDI 4 JUIN 2026 - Futsal Seniors

CENTRE DES BORDS DE MARNE - 2 RUE DE LA PRAIRIE -
94170 - LE PERREUX-SUR-MARNE

SAMEDI 13 & 14 JUIN 2026

COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE RUE JEAN CATELAS
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

VOIR AFFICHES A L'INTERIEUR.

MEDAILLES District 94

Pour la saison 2025/2026 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.
Les candidatures (**bulletin en annexe du journal**) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

Posséder une licence dirigeant(e)

Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.

Jusqu'au 31 Mai 2025 (*aucune demande ne sera acceptée après cette date*).



Edition N° 762 du Jeudi 28 Mai 2026

E-FOOT 94 N°762 Page 1 de 41

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

2EME RELEVÉ DE LA SAISON 2025 / 2026

PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 27 (Comptes arrêtés à la date du 21 mai 2026)

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. FOOTCLUBS
2. ORGANISATION (dans le menu)
3. EDITIONS et EXTRACTION (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant : DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis **VALIDER**)
4. CLIQUEZ sur l'ICONE (en haut à gauche) : « TRAVAUX DEMANDES »
5. SELECTIONNEZ « RELEVÉ N° 27 » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement)

Mode de règlement :

1. **VIREMENT** : sur compte BRED
 - **IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906 Code BIC : BREDFRPPXXX (*)**
2. **CHEQUE** : à l'ordre du District du Val de Marne de Football (*)
3. **ESPECES** : à nos guichets aux horaires d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi - Jeudi	Vendredi
14H00 – 18H00	09H00 – 18H00	09h00 - 17h30	09h00 - 17h00
<i>Fermeture à l'heure du déjeuner tous les jours de 13h00 à 13h45</i>			

(*) Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation du club + RELEVÉ N° 27 sur l'ordre de virement ou au dos du chèque.

Attention ! Votre règlement devra nous parvenir au plus tard le
VENDREDI 12 JUIN 2026

MEDAILLES District 94

Pour la saison 2023/2024 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (**bulletin en annexe du journal**) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.



Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
 - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- Jusqu'au 31 Mai 2025 (*aucune demande ne sera acceptée après cette date*).

FAIR-PLAY

POINTS DE PENALITE AU 09/04/2026 (sous réserve des décisions en cours)

E-FOOT 94 N°762 Page 3 de 41

DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
BOISSY FC	24		BRY FC	21	
ASF LE PERREUX	31	1	CAUDACIENNE FC	45	2
BONNEUIL CSM	26		HAY LES ROSES CA	20	
BRY FC	40	2	NOGENT FC	31	1
CAP CHARENTON	35	1	PHARE ZARZISSIEN	20	
CHAMPIGNY FC	36	1	ST MANDE FC	16	
CHOISY LE ROI AS	26		US VILLENEUVE ABLON	28	
FC MANDRES PERIGNY	28		SUCYFC	19	
FC MOLDAVIE	60	4	VITRY ES	15	
HAY LES ROSES CA	34	1	ZENAGA AS	22	
KREMLIN BICETRE CSA	30	1			
VILLENEUVE AFC	50	3			
DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
ARCUEIL COM	31	1	CRETEIL AC	23	
CRETEIL AC	27		AVS ORLY	38	1
FONTENAY US	51	3	BANN ZANMI	24	
GENTILLY AC	44	2	BOISSY FC	28	
LIMEIL AJ	36	1	CACHAN CO	26	
THIAIS FC	52	3	IVRY US	15	
FC NOGENT	43	2	LIMEIL AJ	27	
VITRY CA	51	3	MAROLLES FC	16	
ORMESSON US	30	1	ORMESSON US	29	
VGA ST MAUR US	46	2	PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY	29	
VALENTON FA	31	1	VAL DE FONTENAY AS	20	
VITRY ES	40	2			

SUBVENTION ANS 2026

La campagne 2026 des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) est lancée ! Les clubs peuvent dès maintenant et jusqu'au jeudi 30 avril 2026 déposer un dossier pour bénéficier d'une aide financière de l'Agence Nationale du Sport.

Pour la huitième année consécutive, la FFF pilote le dispositif des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) au profit de ses clubs affiliés. En 2025, près de 1000 ont été accompagnés financièrement, avec une aide moyenne de 2500 euros d'aide par structure. La campagne 2026 s'inscrit dans la continuité de celle de l'an dernier et met l'accent sur deux priorités fédérales : le développement de la pratique féminine et la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations.

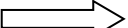
Toutes les informations

[Subvention ANS 2026 – DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL](#)

FERMETURES TERRAIN

20.6.1 – Terrain impraticable

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite  [RSG DISTRICT 94](#)

FORMATIONS



FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur: Didier MAZEAS
 Code d'accès: DMAZEAS
 Type de profil: Gestionnaire Invité
 Profil: Invité organisation, licences et compétitions

Gestion feuille de match informatisée:
 Signataire des demandes de licences dématérialisées:
 Actif: Actif
 Niveau Footclubs: Utilisateur expérimenté
 Téléphone: 0660905757
 Adresse mail: didier.mazeas@sfr.fr
 Date de dernière connexion: 04/11/2020 13:43:19

Tableau des compétitions:

Catégorie	Équipe	Compétition la plus récente
<input type="checkbox"/> Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
<input type="checkbox"/> Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
<input type="checkbox"/> Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A B (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois.** Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2025/2026

JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23		
			(Spécial Calendriers)		

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

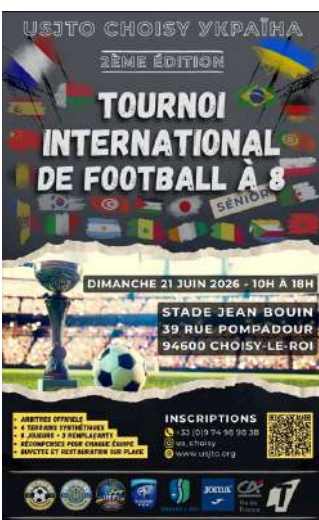
Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG Christophe au 0688538529




STADE DELAITRE
57 MARLY
06 & 07
JUN
2026

TOURNOI INTERNATIONAL U12-13

FOOTFEST Gargens – 6ème édition
6 & 7 juin 2022 – Marly (Meuse, aux portes de Metz)

La 6ème édition du FOOTFEST garçons se déroulera les 6 et 7 juin 2022 à Marly, pour un week-end placé sous le signe de la passion et du haut niveau.

Le tournoi réunira 40 équipes U12/U13 venues de toute l'Europe, notamment son illustre événement incontournable pour les jeunes talents de football.

Au palmarès, on retrouve déjà de prestigieux vainqueurs : les **Christophe de Jorish**, le **SLC Kaiserslautern**, le **FC Amneville**, le **CS Suresne**, le **Sélection belge du OFCE**, le **FC Metz** ou encore le **RFC Toulon**. Des noms qui témoignent de l'exigence sportive et de la renommée grandissante du FOOTFEST.

Plus qu'une compétition, le FOOTFEST garçons est une fête du football, un rendez-vous où se mêlent **esprit d'équipe, convivialité** et, surtout pas, **exigence des stars de demain**.

CONTACT : contact@footfest.fr
Christophe : (+33) 06.77.75.43.96



DEMANDE DE MEDAILLE

Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2025 /2026

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2026)



JE SOUSSIGNÉ(E) :.....

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :.....

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :.....

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - **15 années** en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Vermeil

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DEVERMEIL

|_|_|_|_|

A

LE

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB



CE DOCUMENT EST À RETOURNER AVANT LE 01/06/2026



CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026

CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL

OBJECTIFS :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

CRITERES :

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION – De 0 à 30 Pts
FORMATION – Maxi 35 Pts
PROGRAMME EDUC ATIF FEDERAL – De 0 à 20 Pts
SANCTION DISCIPLINE EDUCATEUR / DIRIGEANT – 0 ou 15 Pts

CLASSEMENT AU 15 / AVRIL / 2026

Les 5 premiers = Malle pédagogique – Valeur : 600 Euros

Créteil Lusitanos – CA Vitry – Thiais FC – Vincennes CO – US Ivry –

Du 6eme au 10 ème = Malle pédagogique – Valeur : 300 Euros

Val Fontenay AS – Choisy le Roi AS – Valenton Foot Academy – St Mandé FC – Bonneuil CS –

CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE
2025 - 2026
Challenge Jean Jacques Combal

Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
----------------------------------	--	----------------	--	--------------------------------------

AU 15 / 4 / 2026

	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge Maxi 35 pts	
CRETEIL LUSITANOS F. US	30	15	20	35	100
CA VITRY	30	15	0	35	80
THIAIS F.C.	30	15	0	35	80
VINCENNOIS C.O.	30	15	0	20	65
U. S. IVRY FOOTBALL	10	15	20	16	61
VAL DE FONTENAY AS	10	15	0	35	60
CHOISY LE ROI A.S.	10	15	0	30	55
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	15	0	10	55
ST MANDE F.C.	10	15	20	8	53
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	15	0	26	51
LIMEIL BREVANNES A.J.	20	15	0	14	49
ORMESSON U.S.	30	15	0	4	49
ASOMBA	30	15	0	2	47
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	30	15	0	2	47
ASSOCIATION ZENAGA	30	15	0	0	45
CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	30	15	0	0	45
ENT.SANTENY MANDRES	30	15	0	0	45
FC CAUDACIENNE	30	15	0	0	45
MAROLLES F.C.	30	15	0	0	45
NOGENT S/MARNE F.C.	20	15	0	10	45
NOISEAU	30	15	0	0	45
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	15	0	0	45
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	30	15	0	0	45
VITRY E.S.	30	0	0	14	44
CHAMPIGNY F.C. 94	0	15	20	8	43
SUCY F.C.	0	15	0	28	43
FONTENAY SS/BOIS U.S.	0	15	0	24	39
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	10	15	0	14	39
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	30	0	0	8	38
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	10	15	0	12	37
BRY F.C.	0	15	20	2	37
CACHAN C.O.	30	0	0	6	36
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	20	15	0	0	35
KREMLIN BICETRE C.S.A.	20	15	0	0	35
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	20	15	0	0	35
VILLECRESNES U. S.	20	15	0	0	35
MAISONS ALFORT F.C.	10	15	0	8	33
RUNGIS U.S.	10	15	0	8	33
CHEVILLY LA RUE ELAN	0	15	0	16	31
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	10	15	0	6	31
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	15	0	4	29
BOISSY F.C.	10	15	0	0	25
GENTILLY ATHLETIC CLUB	10	15	0	0	25
LUSITANOS ST MAUR U.S.	10	15	0	0	25
OLYMPIQUE CLUB IVRY	10	15	0	0	25
VILLENEUVE ABLON U.S.	10	15	0	0	25
CHARENTON C.A.P.	0	15	0	8	23
AC CRETEIL	20	0	0	0	20
HAY LES ROSES C.A.	0	15	0	2	17
JOINVILLE R.C.	0	15	0	2	17
FRESNES A.A.S.	0	15	0	0	15
VILLEJUIF U.S.	0	15	0	0	15
AVENIR SPORTIF D'ORLY				0	0

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

** Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiqués des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'**honorabilité** est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, un **contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les **éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les **éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

➤ Les clubs doivent veiller à **systematiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une **interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

▶ OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

▶ DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot
Amateur



Structures FFF
et Haut niveau





PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

APPLICABLES AU 01.09.2025

Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)

2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le fait rebondir au sol
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, **l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu** (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle **n'est donc pas cumulable** avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 (*En cours de saison*),
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs
au moment de la signature de la FMI.
Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.***

Rappel aux CLUBS :

Le **1^{er} prélèvement** sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque **mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10)**.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).

Dossiers d'engagement



TOP CHRONO POUR REMPLIR VOS
DOSSIERS
D'ENGAGEMENT

75 77 78 91
92 93 94 95

Vous pouvez désormais saisir vos dossiers d'engagements et d'alternances pour la saison 2026-2027 des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District. Le dossier d'engagement se remplit directement en ligne via l'extranet LPIFF.

Sur votre espace **Extranet LPIFF**, accessible via l'adresse suivante extranet.lpiff.fr, vous pouvez accéder à votre dossier en cliquant sur l'onglet « **Dossier d'engagement** » où vous découvrirez les **4 blocs suivants** : **Engagements / Données clubs / Export PDF / Clôture**

Le dossier d'engagement et d'alternance 2026/2027 est à remplir en ligne au plus tard le **31 mai 2026** et sera validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagements.

FMI

Information FMI (Feuille de Match Informatisée)



Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, sont désormais inutilisables.

L'ensemble des clubs doit impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

FINALES DES COUPES DU VAL-DE-MARNE

COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE
RUE JEAN CATELAS
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE



SAMEDI 13 JUIN 2026

TERRAIN SYNTHÉTIQUE NOUVEAU

11H30 - **U14 VDM** :

..... /

13H30 - **U15 VDM** :

..... /

16H00 - **U18 F** :

..... /

TERRAIN SYNTHÉTIQUE

11H - **U14 AMITIÉ** :

..... /

13H30 - **U15 F** :

..... /

15H30 - **ENTREPRISE** :

..... /

TERRAIN EN HERBE

18H : **SENIOR FÉMININES VDM** :

..... /

20H00 : **SENIOR VDM** :

..... /

DIMANCHE 14 JUIN 2026

TERRAIN EN HERBE

10H30 - **CDM** :

..... /

14H00 - **SENIOR AMITIÉ** :

..... /

TERRAIN SYNTHÉTIQUE NOUVEAU

09H45 - **ANCIENS** :

..... /

12H30 - **U20** :

..... /

15H00 - **U18 VDM** :

..... /

TERRAIN SYNTHÉTIQUE

10H00 - **+45 ANS** :

..... /

12H30 - **U16 AMITIÉ** :

..... /

15H00 - **U16 VDM** :

..... /



@DISTRICTVALDEMARNE

— Crédit Mutuel —

FINALES DES COUPES DU VAL-DE-MARNE

GYMNASE DE LA VALLÉE AUX RENARDS
22 RUE LÉON BLUM
94240 - L'HAÏ-LES-ROSES



03 JUIN 2026

U 13 GARÇONS FUTSAL

14H15 - ½ FINALE 14H30 - SECONDE ½ FINALE 14H50 - 3ÈME ET 4ÈME PLACE
15H10 - FINALE
15H30 - RÉCOMPENSES

U 11 FILLES & U 13 FILLES FUTSAL

16H00 : U11 F - PREMIÈRE ½ FINALE 16H20 : U13 F - PREMIÈRE ½ FINALE
16H40 : U11 F - SECONDE ½ FINALE 17H00 : U13 F - SECONDE ½ FINALE
17H20 : U11 F - 3ÈME ET 4ÈME PLACE 17H40 : U13 F - 3ÈME ET 4ÈME PLACE
18H00 : U11 F - FINALE
18H20 : U13 F - FINALE
18H40 : U11 F & U13 F - RÉCOMPENSES

ÉQUIPES U13 G

N°1 :
N°2 :
N°3 :
N°4 :

ÉQUIPES U11 F

N°1 :
N°2 :
N°3 :
N°4 :

ÉQUIPES U13 F

N°1 :
N°2 :
N°3 :
N°4 :

04 JUIN 2026

CENTRE DES BORDS DE MARNE - 2 RUE DE LA PRAIRIE - 94170 - LE PERREUX-SUR-MARNE

SENIOR FUTSAL

20H30 - FINALE
ASC VITRY 3 / VSG FUTSAL



@DISTRICTVALDEMARNE

— Crédit Mutuel —

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux

Commission Départementale du Statut des Educateurs

Réunion du 26 mai 2026



Membre : M. GRESSIEN Georges, LERAY Christian
Assiste : M. DARDENNES Patrick (CD)
Excusés : MM. LEGUYADER Jacques, CALEGARI Stéphane

La commission souhaite un prompt rétablissement à Jacques LEGUYADER

D1 Seniors

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI Seniors Certifié et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U18

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des feuilles de match :

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents. A signaler, pour information, l'absence sur le banc de l'éducateur désigné pour le club de NOGENT S/MARNE F.C pour trois matchs, il n'a pas été remplacé par un éducateur titulaire du diplôme minimum requis et d'une licence éducateur au sein du club.

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 Certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des feuilles de match :

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents. A signaler, pour information, l'absence sur le banc de l'éducateur désigné pour le club de CHOISY LE ROI A.S pour quatre matchs, il n'a pas été remplacé par un éducateur titulaire du diplôme minimum requis et d'une licence éducateur au sein du club. La commission transmet le dossier à la Commission Régionale du Statut de l'éducateur pour suite à donner.

D1 U14

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme CFI U14-U19 certifié et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents sauf pour quelques clubs mais de manière occasionnelle.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 26 mai 2026

Présents : MME POLICON, MME NYEMBMAL, MM. BOUSSARD..

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- ##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS :
- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS :
- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- 🗓 Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- 🗓 Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- 🗓 Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- 🗓 Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
- Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- 🗓 Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
- L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- 🗓 Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

ARBITRES pour les ½ finales des coupes du Val de Marne et de l'Amitié

Conformément à l'article 12 des règlements des coupes du Val de Marne et de l'Amitié,

Il sera désigné :

***3 arbitres pour les demi-finales dans toutes les catégories**

Mode de paiement des arbitres :

***1 arbitre central + 1 assistant à la charge du club recevant**

*** 1 arbitre assistant à la charge du club visiteur**

Paiement le jour du match et ce conformément à l'article 17 des RSG du District du Val de Marne.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

COUPE SENIORS

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 13 juin 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°55641033 - IVRY US / BONNEUIL CSM

Courriel US IVRY pour disputer cette rencontre le 28/05/2026 à 20h30.

Accord de la commission sous réserve de l'accord écrit de CSM Bonneuil.

N°55641034 - MAISONS ALFORT FC / THIAIS FC

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°5641036 - RUNGIS US 2 / HAY LES ROSES 2

N°55641037 - BONNEUIL CSM 2 / CACHAN CO ASC 2

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

½ FINALES 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 30/05/2026 :

N°55641050 - APSAP E.ROUX 1 / COMMUNAUX MAISONS ALFORT 1

N°55641051 - NEW TEAM VINCENNES / VITRY CA

Accord des 2 clubs et de la Commission.

Match à 13h00.

55641050 – APSAP E. ROUX 1 / COMMUNAUX MAISONS ALFORT 1 coupe Entreprise du 30/05/2026

Courriel de APSAP E.Roux du 19/05/2026. Changement d'horaire (-1h).

Accord de la commission, le match se jouera le 30/5 à 14h30 au lieu de 15h.

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

54536229 – COMORES FOOTBALL CLU 5 / VILLENEUVE ST G. POR. 5 CDM D1 du 10/05/2026

Lecture de la feuille de match.

2^{ème} Forfait non avisé de Portugais Villeneuve ST Georges forfait dans les 3 dernières journées – amende 100.00 euros.

COUPE CDM

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°55634285 - SUPREMES BELIERS 5 / MOLDAVIE FC 5

L'équipe de VILLEJUIF US 5 étant forfait général en championnat R2 de la ligue de Paris, le club est donc de ce fait éliminé de la coupe du Val de Marne. **COMORES FOOTBALL CLUB 5 est qualifié pour la finale.**

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°55641062 - AC CRETEIL / BONNEUIL CSM 1

N°55641063 - IVRY DESPORTIVA VIMA / BOISSY FC

COUPE +45 ans

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°55641054 - ORLY AC / BRY FC

N°55641055 - RUNGIS US / ENTENTE FONTENAYSIENNE

COUPE SENIORS FEMININE

CALENDRIER

½ FINALES 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES :

N°55612557 - US CRETEIL / VGA ST MAUR FF **le 27/5**

N°55612558 - FC MAISONS ALFORT / AFC VILLENEUVE ST GEORGES **le 30/5**

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

½ FINALES 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 30/05/2026 :

N°56627441 - ES VITRY / US CRETEIL

N°55627442 - US FONTENAY / VGA ST MAUR 1

Courriel et accord des deux clubs du 26/05/26. *Accord de la commission. Le match se jouera à 11h*

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

½ FINALES 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES :

N°55612742 - VGA ST MAUR FF / US CRETEIL LUSITANOS **le 27/5**

N°55612743 - THIAIS FFC / RC JOINVILLE

Courriel et accord des 2 clubs (Via Footclub) du 26/05/26

Accord de la commission la rencontre se jouera le 27/05/2026 à 11h

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°55641065 - VILLENEUVE AFC / CRETEIL LUSITANOS

N°55641064 - LUSITANOS ST MAUR / VITRY CA

COUPE U18

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°55641066 - CRETEIL LUSITANOS / CO VINCENNES

N°55641067 - BONNEUIL CSM / JOINVILLE RC

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°55641094 – US FONTENAY / MAISONS ALFORT FC - Erratum

N°55641095 - CRETEIL LUSITANOS / JOINVILLE RC

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

½ FINALES 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALES LE 31/05/2026 :

N°55641106 - VILLEJUIF US 3 / MAISONS ALFORT FC 3

N°55641107 - US IVRY FOOTBALL 2 / FONTENAY US 2

COUPE U15

CALENDRIER

½ FINALES 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
--------------------------	------------------------

½ FINALE LE 30/05/2026 :

N°55641932 - JOINVILLE RC / FONTENAY US

N°55641933 - VINCENNES CO / VILLIERS ES

U14

55485692 – OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY / CAP CHARENTON 2 U14 D4.B du 30/05/2026

Courriel des deux clubs (via Footclub) du 27/05/26.

La commission enregistre qu'elle se déroulera à 14h00, Stade Charles Solignat à Champigny/Marne.

55442547 - GENTILLY AC / US ORMESSON U14 D4.C du 30/05/2026

Courriel de US Ormesson – terrain de Gentilly AC indisponible. *La commission reste dans l'attente du justificatif et acceptera que la rencontre se joue sur le terrain US Ormesson.*

55442546 - US IVRY 3 / FC CHAMPIGNY 2 U14 D4.C du 30/05/2026

Courriel d'Ivry US du 26/05/26.

La Commission note que le match se jouera à 14h00. Prévenir vos adversaires.

55442480 – NOGENT FC / ARCUEIL COM U14 D4.B du 30/05/26

Courriel de Nogent FC du 26/05/26.

La commission entérine que le match se déroulera à 14h00 au Parc du Tremblay Terrain N°7. Prévenir vos adversaires.

55442480 – NOGENT FC / HAY LES ROSES CA U14 D4.B du 30/05/26

Courriel de Nogent FC du 26/05/26.

La commission entérine que le match se déroulera à 15h30. Prévenir vos adversaires.

55442550 – ENT. SANTENY MANDRES 3 / KREMLIN BICETRE CS 2 U14 D4.B du 30/05/26

Courriel d'Ent. Santeny Mandres du 26/05/26.

La commission entérine que le match se déroulera à 14h00. Prévenir vos adversaires.

55442419 - CO VINCENNES 3 - RUNGIS U.S. 2 U14 D4 30/05/2026 à 16H

Courriel de CO Vincennes du 27/05/26.

La commission entérine que le match se déroulera à 12h00. Prévenir vos adversaires.

55442547 - GENTILLY AC 1 - ORMESSON U.S. 3 U14D4.A du 30/05/2026 à 16H

Courriel et accords des deux clubs (via footclub) du 27/05/26.

La commission entérine que le match se déroulera à 10h00 à Ormesson Sur Marne - Stade Aurelie Aubert - Sy - T4 - E7.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

½ FINALES 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
---------------------------------	-------------------------------

½ FINALES LE 30/05/2026 :

55641114 - CRETEIL LUSITANOS / FONTENAY US

55641115 - VILLEJUIF US / JOINVILLE RC

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

½ FINALES 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
---------------------------------	-------------------------------

½ FINALES LE 30/05/2026 :

N°55641920 - JOINVILLE RC 2 / FONTENAY US 2

Demande de RC Joinville via footclub pour disputer la rencontre le 27/05/2026 à 17h15.

Accord de la commission sous réserve de l'accord écrit de US Fontenay.

N°55641116 - VILLEJUIF US 3 / CRETEIL LUSITANOS 2



Réunion restreinte du Lundi 26 mai 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4- Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

COUPE VAL DE MARNE SENIORS FUTSAL

Finale du jeudi 04 juin 2026 20h30

Gymnase des Bords de Marne au Perreux /Marne

VITRY ASC 3 / VSG FUTSAL 1

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 28 mai 2026



RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : **Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

- Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).
- Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

2ème Appel de Feuille manquante :

Anciens D2

Dimanche 17/05/2026

53495668	50896.2	500723	Arrighi As 41	514388	Nogent S/Marne F.C. 41
----------	---------	--------	---------------	--------	------------------------

CDM D1

Du 10/05/26

54536221	52571.2	553615	Minhotos De Braga 6	564269	Moldavie Fc 5
----------	---------	--------	---------------------	--------	---------------

Seniors D3

Dimanche 17/05/2026

53475593	53834.2	500716	Hay Les Roses Ca 2	500791	Bry F.C. 2
----------	---------	--------	--------------------	--------	------------

Seniors D4

Dimanche 17/05/2026

54730914	52859.2	530263	Arcueil Com 3	548423	Boissy U.J. 2
----------	---------	--------	---------------	--------	---------------

Dimanche 10/05/2026

54693128	52693.2	530263	Arcueil Com 2	516843	Chevilly Larue Elan 3
----------	---------	--------	---------------	--------	-----------------------

U18 D3

Dimanche 10/05/2026

55118189	56616.2	500012	Charenton Cap 22	500716	Hay Les Roses Ca 21
----------	---------	--------	------------------	--------	---------------------

U16 D3

Dimanche 17/05/2026

54227563	52194.2	500031	Choisy Le Roi As 22	551086	Avenir Sportif Orly 22
----------	---------	--------	---------------------	--------	------------------------

Dimanche 10/05/2026

53478081	50687.2	500636	Villiers S/M. Es 22	520523	St Mande Fc 21
----------	---------	--------	---------------------	--------	----------------

U14 D2**Samedi 09/05/2026**

55452641 57867.1 535208 Val De Fontenay As 21 520524 Kremlin Bicetre Csa 21

U14 D3**Samedi 16/05/2026**

55442195 57293.1 500494 Fresnes A.A.S. 22 553004 Ent. Mandres Santeny 22

55442240 57338.1 512963 Thiais F.C. 22 521870 Sucy F.C. 21

55442242 57340.1 542396 St Maur Vga 22 529210 Vitry E.S. 23

U14 D4**Samedi 16/05/2026**

55442361 57429.1 500651 Boissy F.C. 21 542396 St Maur Vga 23

Samedi 09/05/2026

55442476 57544.1 500012 Charenton Cap 22 500689 Creteil Lusitanos F. 27

55442478 57546.1 530263 Arcueil Com 21 516843 Chevilly Larue Elan 22

Samedi 16/05/2026

55442289 57387.1 535208 Val De Fontenay As 22 500636 Villiers S/M. Es 24

Samedi 09/05/2026

53476491 50418.2 500031 Choisy Le Roi As 1 563822 Ecole Plesseenne De 1

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES**Article 44-3 du règlement sportif général –**

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions n'ont pas été appliqués jusqu'au week-end du 03 et 4 janvier 2026.**Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 17/05/2026)**

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
Coupe VDM Anciens Bonneuil Csm 41 St Maur Vga 41	01/03/2026 01/03/2026		
Coupe Féminines Seniors Cachan Co Asc 1	07/03/2026		
Seniors D2 Hay Les Roses Ca 1	12/04/2026		
Seniors D3 Hay Les Roses Ca 2	22/03/2026		
Seniors D4 Arcueil Com 2 Valenton Foot Acad. 2	22/03/2026 22/03/2026	10/05/2026	
Seniors Futsal D1 Champigny Cf 2 Saint Maurice Aj 1 Kb Futsal 2	21/02/2026 08/05/2026 16/05/2026		

Seniors Futsal D2 Lgd Quartier 1	07/05/2026		
U16 D3 Ecole Plesseenne De 21 Hay Les Roses Ca 21 St Mande Fc 21 Avenir Sportif Orly 22	15/03/2026 12/03/2026 10/05/2026 17/05/2026		
U15 D2 Cachan Co Asc 1 Perreux As Fran 1	28/03/2026 28/03/2026		
U15F Villeneuve Afc 1 Limeil Brevannes A.J 1 Bonneuil S/Marne Csm 1	21/03/2026 18/04/2026 18/04/2026	16/05/2026	
Coupe Amitie U14 St Maur Vga 23	07/03/2026		
U14 D2 Val De Fontenay As 21	09/05/2026		
U14 D3 F.C. D'Alfortville 21 Thiais F.C. 22 Fresnes A.A.S. 22 St Maur Vga 22	11/04/2026 11/04/2026 16/05/2026 16/05/2026	16/05/2026	
U14 D4 St Maur Vga 23 Boissy F.C. 22 Villiers S/ M. Es 24 Charenton Cap 22 Hay Les Roses Ca 22 Creteil Lusitanos F. 27 Sucy F.C. 22 Boissy F.C. 21	21/02/2026 21/02/2026 14/03/2026 21/03/2026 11/04/2026 09/05/2026 09/05/2026 09/05/2026	16/05/2026 11/04/2026 16/05/2026 11/04/2026	
U13F St Mande Fc 1 Us Ivry Football 1 Villeneuve Afc 1 Rungis U.S. 1 Ormesson U.S. 2 Vitry E.S. 1 Avenir Sportif Orly 1 Val De Fontenay As 1 Ormesson U.S. 1 Chevilly Larue Elan 1 Tffc 2 Joinville R.C. 1	22/03/2026 22/03/2026 05/04/2026 05/04/2026 05/04/2026 12/04/2026 12/04/2026 12/04/2026 19/04/2026 19/04/2026 19/04/2026 16/05/2026	05/04/2026 18/04/2026 16/05/2026 19/04/2026 16/05/2026 16/05/2026	16/05/2026
U11F Us Ivry Football 1	05/04/2026		

ANNEXES

#VALUE!	Début formation		Fin de la formation		
	Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
	CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X
	DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	9/30/2025	10/14/2025	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
	CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	10/2/2025	10/16/2025	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
	CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	10/9/2025	11/13/2025	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
	CFI GDB		10/23/2025	10/24/2025	
	CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X	X
	DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	11/4/2025	11/18/2025	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
	CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	11/6/2025	11/20/2025	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
	CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	11/25/2025	12/11/2025	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
	CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	X	X
	CERTIF CFI	Du 12/01/2026 au 18/01/2026			
	CERTIF CFI	Du 09/02/2026 au 15/02/2026	X	X	X
	CFI U10/U13	Du 29/01/2026 au 04/02/2026	2/5/2026	2/19/2026	Du 20/02/2026 au 27/02/2026
	CFI U14/U19	Du 03/02/2026 au 09/02/2026	2/10/2026	3/10/2026	Du 11/03/2026 au 18/03/2026
	CFI U6/U9 (a Boissy)	Du 17/02/2026 au 23/02/2026	2/24/2026	4/21/2026	Du 22/04/2026 au 29/04/2026
	CFI GDB	X	2/26/2026	2/27/2026	X
	CFI FUTSAL	Du 23/02/2026 au 26/02/2026	2/27/2026	3/6/2026	Du 07/03/2026 au 13/03/2026
	CERTIF CFI	Du 09/03/2026 au 15/03/2026	X	X	X
	DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	2/24/2026	2/26/2026	X
	CFI SENIORS	Du 10/03/2026 au 16/03/2026	3/17/2026	4/2/2026	Du 03/04/2026 au 10/04/2026
	CFI U10/U13	Du 17/03/2026 au 23/03/2026	3/24/2026	4/9/2026	Du 10/04/2026 au 17/04/2026
	CFI U14/U19	Du 24/03/2026 au 30/03/2026	3/31/2026	4/14/2026	Du 15/04/2026 au 22/04/2026
	CERTIF CFI	Du 13/04/2026 au 19/04/2026	X	X	X
	DEUST AF ARBITRAGE	X	4/21/2026	4/23/2026	X
	DEUST CERTIF MSP	X	4/28/2026	X	X
	AF Pratique féminine	X	5/3/2026	X	X
	CERTIF CFI	Du 11/05/2026 au 17/05/2026	X	X	X
	JC DF JEUNES	X	5/12/2026	X	X
	DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2026 au 20/05/2026	5/21/2026	6/16/2026	Du 17/06/2026 au 23/06/2026
	JC DF SENIORS	X	5/19/2026	X	X
	CERTIF CFI	Du 08/06/2026 au 14/06/2026	X	X	X
	CERTIF CFI	Du 06/07/2026 au 12/07/2026	X	X	X

2024/2025
2025/2026

17 CFI
19 CFI

5 CERTIF CFI
8 CERTIF CFI

0 AF
3 AF

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGES

HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 9</i>	Dès 55 ans			
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	Dès 45 ans			
ANCIENS	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	1991			
SENIORS	Licence Seniors <i>Championnat Foot à 11</i>	2005	SENIORS F	Licence U19F <i>Championnat Foot à 11</i>	
U20	Licence U20 Licence U19 <i>Championnat Foot à 11</i>	2006 2007			
U18	Licence U18 Licence U17 <i>Championnat Foot à 11</i>	2008 2009	U18F	Licence U18F Licence U17F Licence U16F <i>Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11</i>	
U16	Licence U16 Licence U15 <i>Championnat Foot à 11</i>	2010 2011			
U14	Licence U14 Licence U13 <i>Championnat Foot à 11</i>	2012 2013	U15F	Licence U15F Licence U14F <i>Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité</i>	
U13	Licence U13 Licence U12 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	2013 2014			
U11	Licence U11 Licence U10 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	2015 2016	U13F	Licence U13F Licence U12F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
U9	Licence U9 Licence U8 <i>Plateaux Foot à 5 (14 dates)</i>	2017 2018			
DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6 <i>Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)</i>	2019 2020	U11F	Licence U11F Licence U10F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
U7	Licence U6 Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2021			
DEBUTANTS	Licence U9 Licence U8 <i>Plateaux Foot à 5 (14 dates)</i>	2017 2018	U9F DEBUTANTES	Licence U9F Licence U8F <i>Critérium départemental ou Mixité</i>	
DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2019 2020			
DEBUTANTS	Licence U6 Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2021	U7F DEBUTANTES	Licence U7F Licence U6F Licence U6F <i>Mixité</i>	
DEBUTANTS	Licence U6 Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2021			

RENT A CAR

+ PROCHE, - CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
 Garantie vol (TP) : Inclus
 Assistance 24H/24 : Inclus

Tampon et signature